

COMPTE-RENDU

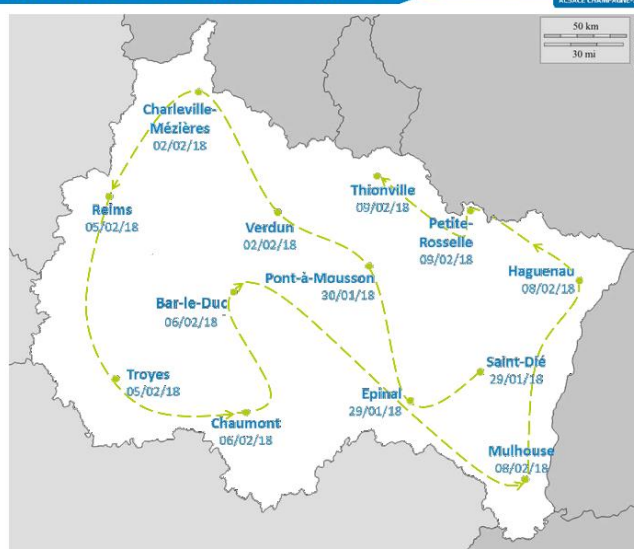
REUNIONS TERRITORIALES → TROYES– LE 5 FEVRIER 2018

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a souhaité débiter l'année 2018 par un temps fort de concertation au sein des territoires sur la stratégie du SRADDET.

Cette étape clé de partage, d'échanges et de consolidation du projet s'est déroulée en 13 rencontres territoriales qui avaient pour objectifs de :

- ✓ Diffuser largement la synthèse du diagnostic du SRADDET et **partager une vision commune des atouts, des potentialités et des enjeux du Grand Est.**
- ✓ Présenter le projet de stratégie du SRADDET en 40 objectifs, élaboré grâce au travail de co-construction en séminaires et aux contributions écrites reçues.
- ✓ Enrichir les objectifs par une approche territoriale dans une cadre participatif.
- ✓ Annoncer les étapes suivantes d'élaboration du fascicule, document de mise en œuvre des objectifs à travers des règles et des mesures d'accompagnement.

Les 13 rencontres territoriales du SRADDET



La réunion territoriale tenue à Troyes a rassemblé **144 personnes** principalement élus des EPCI, SCOT, Pays, Départements et Communes ainsi que des représentants professionnels et associatifs.

Accueil :

Phillipe Pichery, introduit la rencontre territoriale en sa qualité de Président du Conseil Département de l'Aube et remercie l'assemblée pour sa présence et salue la Région pour sa venue dans les territoires. Il précise aussi que sa dernière entrevue avec Franck Leroy portait sur l'accessibilité au très haut débit dans la région (FTTH), sujet essentiel pour la région tout comme l'élaboration du SRADDET.

Démarche et Calendrier

Franck Leroy, Vice-Président délégué à la cohésion territoriale, à la contractualisation et à l'égalité des territoires, remercie les participants pour leur présence. Il salue également l'ensemble des élus et les représentants des forces vives de l'Aube. Il présente ensuite les modalités et le calendrier d'élaboration du SRADDET et rappelle notamment que le SRADDET a pour objectifs de :

- ✓ Mettre en cohérence, simplifier et articuler au sein d'un document unique de nombreux schémas régionaux préexistants. Il s'agit donc d'un document intégrateur et multithématique.
- ✓ Structurer l'aménagement et le développement de la région autour d'axes forts et d'une stratégie définie pour 25-30 ans et partagée avec l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, la Région a mis en place un large dispositif de concertation. La participation importante observée lors des séminaires organisés au 2^{ème} trimestre 2017 (2 500 personnes mobilisées au total) et annoncée sur les rencontres territoriales permet en effet à la Région de coconstruire des objectifs et des règles à la hauteur des ambitions du Grand Est et compatibles avec les projets locaux. Par ailleurs, des temps de contributions directes par courrier ou en ligne sont organisés pour permettre une expression plus individuelle et ciblée.
- ✓ Définir des règles communes sans pour autant créer de tutelle dans le respect du principe de subsidiarité. Le SRADDET est en effet un document opposable avec, pour les SCOT, PLU, Chartes de PNR, PDU et PCAET, un rapport de prise en compte des objectifs et de compatibilité aux règles générales.

Présentation du projet de diagnostic et des enjeux

Les principaux enseignements du diagnostic, réalisé à partir des contributions, des premiers temps de concertation et des expertises techniques mobilisées dans la démarche, sont ensuite présentés par la Région. Pour plus de détails, se reporter à la synthèse distribuée et au support de présentation projeté, les deux étant accessibles en ligne.

Présentation de la stratégie en 3 axes et 40 objectifs

Puis, dans une volonté de co-construction du SRADDET avec les acteurs des territoires, l'essentiel de la rencontre est consacré à la présentation et aux échanges autour des 3 axes et 40 objectifs du projet de stratégie régionale proposée.



Axe 1 Grand Est, terre de coopérations, solidaire et européenne

Entièrement fibrée, maillée de réseau de transport et d'énergie, traversée par des corridors écologiques, la région Grand Est est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen.

Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants.



- 1 ■ Connecter chaque habitant et chaque entreprise au très haut débit et développer les usages du **numérique**
- 2 ■ Structurer les territoires et consolider l'**armature urbaine**
- 3 ■ Pérenniser les **infrastructures de transport**, en particulier son réseau capillaire secondaire
- 4 ■ Préserver et reconquérir les **corridors écologiques** (trame verte et bleue)
- 5 ■ Adapter les réseaux de **transport d'énergie** (électricité et gaz)

Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocitys entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donneront lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

- 6 ■ Rechercher les **solidarités interterritoriales** en s'appuyant sur les spécificités des territoires
- 7 ■ Développer les solidarités amont/aval et urbain/rural dans la **gestion de l'eau**
- 8 ■ Désenclaver les **territoires isolés** et gommer les **effets frontières**



Une mobilisation collective



Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

- 9 ■ S'ouvrir sur le monde, renforcer toute forme de **coopération et expérimenter**
- 10 ■ Organiser **les gouvernances** dans les grandes thématiques du schéma
- 11 ■ Associer les **acteurs du territoire** dans la mise en œuvre de cette stratégie
- 12 ■ Améliorer la connaissance, sensibiliser et encourager **l'implication du citoyen**



PROJET

→ **Questions/remarques sur la consolidation de l'armature urbaine**

- Un représentant de Troyes Champagne Métropole s'interroge sur l'objectif 2, et notamment sur la signification du développement de l'armature urbaine et la place des bourg-centres au sein de celle-ci.



Réponses : L'armature urbaine se compose des métropoles, des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, formant ainsi des polarités qui organisent, chacune à leur niveau, un territoire urbain, périurbain et/ou rural. L'enjeu de cet objectif est de mettre en relation les différentes strates du territoire et non de les placer en opposition. La Région souhaite conforter tous les centres disposant de services publics, de logements sociaux, de services privés, etc. et faisant vivre les bassins de vie dans leur ensemble. Ces centralités jouent en effet un rôle important et leur affaiblissement contribuerait à des pertes sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est donc de consolider toutes les centralités.

→ **Questions/remarques sur la pérennisation des infrastructures de transport :**

- Concernant l'objectif 3, un participant fait remarquer que le rapport Duron (« Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir ») implique une remise en cause importante de la ligne 4 (ligne ferroviaire reliant Belfort-Troyes-Paris) mais aussi un retard sur la mise au gabarit du Canal de Nogent-sur-Seine.

Réponses : La Région s'est, dès sa création, mobilisée autour de la ligne 4 et refuse l'arrêt de l'électrification à l'Île-de-France puisque des accords anciens ont été passés. Ce sujet fait consensus dans le sud de la région, ce qui l'appuie d'autant plus. De plus, le travail a été initié depuis 20 ans et des investissements régionaux pour remettre le matériel à neuf ont été réalisés. Des engagements ont été pris entre l'Etat et la SNCF. Par ailleurs, la Région sera aux côtés des acteurs locaux pour la réalisation de ce projet et pour celui de la RN4. La conviction de la Région est qu'un projet aussi important, sur lequel tant de personnes ont travaillé, ne peut pas être arrêté ainsi.

- Le Président du SCoT des territoires de l'Aube indique qu'il est difficile de se déplacer au sein du département du fait du manque de liaisons ferroviaires, notamment avec le nord de la Champagne-Ardenne vers Reims ou le département des Ardennes. Pourtant, une voie reste exploitable et permettrait de créer ce lien nord-sud. Il souligne également le potentiel de l'aéroport de Vatry et le nécessaire développement de ce site. Cette plateforme aérienne permettrait de porter la Région à une échelle européenne voire internationale.

Réponses : Concernant Vatry, la plateforme est initialement destinée au fret. Elle s'est ouverte au trafic des voyageurs mais la présence de 3 aéroports à proximité place ce site dans une situation relativement compliquée. En effet, si les principaux aéroports sont situés en marge du territoire (notamment Bâle-Mulhouse), la problématique aérienne est complexe et les évolutions sont difficiles à anticiper. Globalement, le devenir des aéroports est une question importante et l'intention de la Région n'est pas de se désengager mais de rester aux côtés de la Haute-Marne. Néanmoins, le développement de Vatry pose des interrogations à l'échelle nationale et n'est pas une priorité gouvernementale. La plateforme est idéalement située et parfaitement équipée mais son trafic est encore insuffisant et son développement relève de décision à l'échelle nationale ou internationale. L'enjeu est donc de conserver cette infrastructure et de maintenir les relations avec Aéroports de Paris et le Gouvernement pour saisir les opportunités de développement de Vatry dans l'avenir.

Concernant la liaison ferroviaire Nord-Sud, il s'agit d'une question ancienne et un héritage historique mais le manque d'entretien des lignes concernées réduit les alternatives et solutions possibles aujourd'hui. En effet, le montant des investissements nécessaire apparaît très élevé et compromet l'hypothèse de réouverture de cette liaison à court terme sans pour autant la fermer définitivement.

→ **Questions/remarques relatives à la gestion de l'eau :**

- Un participant indique que les crues sont de plus en plus fréquentes et les étiages de plus en plus intenses, notamment du fait du réchauffement climatique. Or la politique nationale et la nouvelle gestion des agences de l'eau devraient limiter les capacités d'actions alors que les enjeux sont très importants. A titre d'exemple, les réseaux d'eau en milieu rural ont été insuffisamment renouvelés et sont donc dans un état dégradé, faisant peser un risque de rupture de réseaux sur certains espaces.

Réponses : Sur ce territoire, la Région précise que les bassins dépassent les limites du Grand Est et que la gouvernance interrégionale est essentielle. Elle partage les inquiétudes liées à la baisse des moyens des agences de l'eau car leur rôle est important auprès des territoires et notamment des EPCI. La problématique du renouvellement des réseaux est en effet une réelle problématique pour les EPCI, notamment pour éviter les fuites. Les difficultés d'entretien conduisent parfois à essuyer des pertes de plus de 50% de la ressource. Ainsi, un effort massif doit être réalisé car l'eau est une ressource vitale, notamment pour l'agriculture et répondre aux besoins des populations. Ces différentes questions sont évoquées dans le SRADDET et constituent un point de vigilance essentiel pour l'avenir.

→ **Questions/remarques sur le désenclavement des territoires et sur l'effet frontière**

- Un participant salue la région Grand Est pour son dynamisme dans l'élaboration du SRADDET et les productions de qualité présentées au profit du développement de la Région. Concernant l'objectif 8 et les questions transfrontalières, le rôle du pôle parisien n'est pas à négliger puisqu'il joue un rôle économique majeur. Son influence sur l'Aube est à prendre en considération même si le département présente un caractère agricole et rural. C'est pourquoi, le territoire souhaite un accompagnement significatif pour anticiper les décisions du Grand Paris, être attractif en accueillant des entreprises sur le parc logistique de Troyes et mettre à profit ses réserves foncières comme les 150 hectares disponibles sur la commune de Romilly-sur-Seine. Il interroge donc la Région sur l'éventualité d'un axe de travail autour de ces enjeux, avec le soutien de la Région Grand Est, et afin de faire bénéficier à tous des retombées de cette zone interrégionale.

Réponse : L'aspect transfrontalier fait référence aux notions d'international et d'interrégional. En France, un travailleur transfrontalier sur deux vient du Grand Est. Le Bade-Wurtemberg va créer un million d'emplois dans les prochaines années tandis que, selon les prévisions, sa population stagnerait, créant ainsi un besoin fort de main d'œuvre. L'enjeu principal est donc de former au bilinguisme mais aussi de préparer la jeune génération aux attentes des entreprises situées de l'autre côté de la frontière. Cette réflexion doit être similaire à l'ouest de la Région dans le but de développer les relations avec les régions Ile-de-France, Hauts-de-France et Bourgogne Franche Comté. C'est dans ce sens que la Région travaille et assure des relations très régulières avec les régions voisines. La Région est donc ouverte à l'accueil d'entreprises parisiennes et est consciente des investissements à faire dans les réseaux et particulièrement le très haut débit. Il s'agit de saisir les opportunités foncières de la région, notamment pour accueillir des entreprises des nouvelles technologiques. La Région est donc attentive aux dynamiques de ses voisins européens et français.

- Le participant précise sa question en demandant s'il est possible d'ouvrir une réflexion avec les communes transfrontalières, et avec l'Ile-de-France.

Réponse : Les acteurs aubois n'ont pas attendu la création de la région Grand Est pour mener cette réflexion. Il convient donc de renforcer ce travail et d'y intégrer l'est parisien fin de saisir toutes les opportunités.

→ **Questions/remarques sur le renforcement et les formes de coopération et d'expérimentation :**

- Au sujet de l'objectif 9 et suite aux déclarations gouvernementales, un participant s'interroge sur la manière dont la Région se positionne sur le sujet de l'expérimentation.

Réponses : Les Régions sont en attente sur ce sujet. Sur la question des transports par exemple, l'écotaxe peut être un réel sujet d'expérimentation pour répondre aux besoins de trouver de nouvelles sources de financement des transports mais aussi pour faire face au report de trafic venu des pays frontaliers l'ayant mise en place. Il existe bien d'autres domaines sur lesquels les territoires disposent d'une capacité à expérimenter que l'Etat ne peut pas réaliser compte-tenu de ses prérogatives.

→ **Questions/remarques sur l'organisation des gouvernances :**

- Un participant souligne l'important travail de consultation des acteurs locaux mené par la Région mais regrette que certaines prérogatives données à la Région par la loi NOTRe soient actuellement reprises par l'Etat dans le but d'imposer des orientations aux collectivités, notamment sur les politiques environnementales. Il demande donc si la Région a des contacts avec l'Etat sur ces sujets.

Réponses : Les régions ont une place incontournable dans l'organisation du territoire. Cependant, l'instabilité des positions de l'Etat peut être en effet problématique. Concernant la GEMAPI, il est difficilement concevable que l'Etat se désengage de la gestion de l'eau et de la prévention des inondations, enjeu majeur donc l'Aube subit de graves conséquences. Les intercommunalités ne disposeront jamais de moyens suffisants pour gérer ce risque naturel majeur et les dotations de l'Etat sont donc nécessaires et l'Aube en subit de graves conséquences. De même, la position de l'Etat n'est pas en cohérence avec l'enjeu de développement des Régions et de nombreux territoires s'indignent de la méthode choisie par la Gouvernement. La difficulté réside dans les accords au sein et entre les différentes associations de collectivités (Régions de France, Assemblée des Départements de France) pour que l'Etat comprenne qu'il n'y a pas de développement du pays sans infrastructures importantes. Les collectivités investissent fortement et contribuent à la croissance du PIB, ce maintien est primordial et l'Etat doit le comprendre.



Axe 2 Grand Est, terre de richesses et de savoir-faire

Riche de ses territoires variés, la région Grand Est développe son économie locale en conciliant compétitivité, efficacité énergétique et qualité environnementale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérenne.

Nos ressources, moteurs de l'économie locale



Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ces richesses sont valorisées et développées durablement dans le respect des enjeux écologiques.

- 13 ■ Créer les conditions favorables au développement **économique territorial**
- 14 ■ Conforter l'**agriculture de demain** productive et de proximité
- 15 ■ Valoriser la **ressource en bois** avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- 16 ■ Développer le mix énergétique avec les **énergies renouvelables**
- 17 ■ Généraliser les **rénovations énergétiques du bâti**
- 18 ■ Valoriser les **plateformes de transport multimodales** (notamment le fluvial)

Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

- 19 ■ Véhiculer une **image positive** du Grand Est, un récit commun
- 20 ■ Développer le **tourisme** en valorisant nos spécificités territoriales
- 21 ■ Miser sur la **culture** comme un des facteurs d'attractivité des territoires
- 22 ■ Renforcer l'offre de **santé** et valoriser l'**offre sportive et de nature**
- 23 ■ Optimiser les **services de proximité et leur accès** (mobilité, numérique)



Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.



- 24 ■ Améliorer la **qualité de l'air et de l'eau** en lien avec la santé
- 25 ■ Gérer la quantité de la **ressource en eau**
- 26 ■ Préserver le **patrimoine naturel**, les paysages et les fonctionnalités des milieux
- 27 ■ Économiser le **foncier**
- 28 ■ Adapter les capacités et la localisation des **installations de traitement des déchets**



PROJET

→ **Questions/remarques sur la transformation du système agricole :**

- L'objectif 14 présente une formulation très traditionnelle, donnant l'impression d'un laisser-faire et ne laissant donc pas transparaître une réelle volonté de changement. Or il est nécessaire de développer une agriculture forte tant dans son importance économique mais aussi dans sa capacité à produire des aliments de qualité et dans le respect de l'environnement. En effet, l'agriculture sera d'autant plus forte qu'elle s'inscrira dans les nouveaux modes de production et nouvelles attentes des consommateurs.



Réponses : La Région partage cette approche qui se retrouve dans l'axe 3. Ici, il s'agit de confirmer le rôle et la force exportatrice de l'agriculture même si elle doit évoluer dans son rapport à l'environnement. De même, l'objectif est de soutenir l'agriculture de proximité propice aux circuits courts, à l'agriculture urbaine et aux ceintures maraîchères. Aucune piste ne peut être ignorée sur cette thématique et c'est dans cet esprit que l'objectif 14 a été pensé. Les formulations vont certainement évoluer car il s'agit d'un document de travail. En effet, l'enjeu des réunions territoriales est de construire une stratégie globale et de mener une réflexion sur la formulation et la pertinence des objectifs pour leur donner davantage de précisions et de force.

Par ailleurs, un plan régional en faveur de l'Agriculture du futur est intégré dans le plan régional « Entreprises 4.0 » et sera déployé dès le mois prochain pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agriculture de demain. Un plan existe également en lien avec la bioéconomie : innovation, agriculture, recherche et développement économique. Ce travail est transversal au sein du Conseil Régional.

- Toujours sur l'agriculture, un participant souligne qu'il convient de se méfier des orientations données par le gouvernement car c'est la Politique Agricole Commune (PAC) qui dicte la politique. Le biologique et l'agriculture de proximité sont des solutions de niche mais la majeure partie des productions est destinée à l'exportation et ne pourra être consommée localement. Il convient donc d'insister sur les enjeux environnementaux de l'agriculture via un effort de sensibilisation et d'éducation sociétale. La Grand Est dispose d'une position agricole forte et des accords internationaux sont à prendre en considération pour ne pas se retrouver dans une impasse. Néanmoins, des idées concrètes sont à étudier telles que la valorisation du chanvre sans produit de traitement dans le domaine de la construction.

→ **Questions/remarques sur le renforcement de l'offre de santé et sur la valorisation de l'offre sportive et de nature :**

- Concernant l'objectif 22, un participant affirme que les territoires vont être fortement touchés par la problématique de la santé et de la démographie médicale dans les prochaines années. En effet, les territoires vont perdre 50% des professionnels de santé du fait des départs à la retraite et le renouvellement n'est pas assuré. Il s'agit donc d'un réel défi pour les territoires et notamment en milieu rural, souvent moins attractif. Il convient donc de mener une politique volontariste comprenant, outre les efforts des collectivités pour instaurer des maisons de santé, une réflexion sur la formation qui doit se faire en lien avec les centres hospitaliers universitaires et les grands établissements d'enseignement. C'est pourquoi, les territoires ne possédant pas de CHU doivent trouver un moyen de profiter de ces formations en partenariat avec les professionnels via le développement des possibilités de stage. Ce problème se révèle être du domaine de l'aménagement du territoire pour réfléchir aux moyens de développer les liaisons avec les centres de formation universitaire. A titre d'exemple, le département de l'Aube accueille des institutions importantes telles que le CHU de Haute-Marne, un institut des soins infirmiers, un centre de médecine du sport ... mais aucune formation correspondante. Des liens peuvent être développés avec l'Université Champagne-Ardenne mais le centre hospitalier de Troyes ne dispose pas de médecins universitaires. Il s'agit donc d'un sujet pour l'avenir du

territoire et son aménagement. Par conséquent, l'objectif 22 apparaît trop vaste et mériterait de séparer les questions de la santé et du sport, qui ne sont pas de même nature. La Région Grand Est peut se présenter comme étant initiatrice d'expérimentations mais elle a besoin de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de grandes institutions universitaires et de CHU.

- Un participant demande en effet une ambition forte sur ce sujet, à l'image de celle affichée sur le numérique. Il convient de réunir les collectivités (Région, Conseil Départemental, EPCI) et d'accompagner les jeunes médecins pendant les études avec une obligation d'engagement à travailler sur le territoire.

Réponses : Sur cette thématique, les travaux du Conseil Départemental, dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, ont en effet mis en évidence la fragilité sur la santé et des rencontres entre l'ARS, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et les EPCI sont à organiser. Cependant, il est difficile de contrecarrer les évolutions naturelles du déficit médical et l'Etat doit également intervenir pour mettre fin à cette désertification.

- Un participant souhaite soulever une problématique particulière : De nombreuses familles ne trouvent pas de place au sein des établissements pour accueillir les enfants en situation de handicap en France et sont obligés de se rendre de l'autre côté de la frontière. Il serait donc intéressant que l'ARS communique sur le nombre de places disponibles à l'échelle régionale.

Réponses : Ce domaine de compétence appartient aux conseils Départementaux. De plus, cette problématique ne s'intègre pas dans le SRADDET mais est sous-jacente. Néanmoins, le problème est financier et ne peut donc pas reposer uniquement sur la seule contribution des Départements, d'autant plus que les questions de santé relatives au handicap relèvent de l'Etat. Cet élément demande donc une réflexion plus globale sur le financement de la protection sociale.

→ **Questions/remarques sur la préservation du patrimoine naturel :**

- Le Président du Parc Naturel Régional (PNR) des Forêts d'Orient insiste sur les atouts que présentent les 6 PNR du Grand Est. Les six parcs se sont associés et travaillent étroitement avec la Région pour tendre vers des territoires productifs, d'envie et d'attractivité. Néanmoins, la durée de reconnaissance d'un PNR est de 15 ans, ils ont donc besoin de l'intervention de l'ensemble des acteurs pour continuer à jouer un rôle dans de multiples domaines et notamment dans les démarches d'expérimentations. Les Parcs sont donc des acteurs des espaces naturels mais aussi de développement territorial et doivent donc être pleinement associés à l'élaboration du SRADDET qui aura besoin des PNR pour sa mise en œuvre et vice versa.

Réponses : La Région est consciente de la richesse remarquable des parcs et le projet de parc national dans le sud de la région renforcera son image naturelle. Les parcs constituent des atouts majeurs car ils participent à l'image du Grand Est et sont des facteurs d'attractivités, d'où la nécessité de développer des liens étroits avec ces territoires.



Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la région Grand Est organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé où vivre ensemble porte ses fruits. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement durable et exemplaire.

De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

- 29 ■ Optimiser le foncier et **respecter les corridors écologiques**
- 30 ■ Faire du **renouvellement urbain de qualité** et résilient aux risques et au changement climatique
- 31 ■ Mettre les **mobilités au cœur de l'urbanisme**
- 32 ■ Adapter l'**habitat** aux dynamiques, aux modes de vie et généraliser les rénovations énergétiques
- 33 ■ Responsabiliser le citoyen, encourager les **démarches participatives** et les dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels



Des solutions économiques durables face aux mutations du monde

Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets.

- 34 ■ Promouvoir l'**économie circulaire** pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
- 35 ■ Réduire, recycler et **valoriser les déchets** et diminuer l'exploitation des ressources
- 36 ■ Rechercher l'**efficacité énergétique** industrielle et accompagner l'économie verte
- 37 ■ Anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les mutations des **bassins industriels** et l'**agriculture de demain**
- 38 ■ Réinventer le **modèle économique des transports** et préparer ses évolutions



Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi aux enjeux des flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.



- 39 ■ Promouvoir les **mobilités nouvelles, durables et solidaires**
- 40 ■ Devenir une référence en matière de **logistique de demain**

PROJET

→ **Questions/remarques relatives à l'efficacité énergétique :**

- Un participant s'interroge sur le positionnement de la Région quant au devenir des installations nucléaires du Grand Est et aux politiques des territoires voisins.



Réponses : La région dispose de quatre centrales nucléaires, qui font du Grand Est un grand producteur d'énergie alimentant notamment l'Ile-De-France. Toutefois, le territoire est également un grand consommateur avec un parc immobilier énergivore et un climat rude. Pour les années à venir, il s'avère difficile de trouver une solution alternative au parc nucléaire afin de pouvoir assurer les besoins et limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est d'arriver à un mix énergétique couplant les énergies renouvelables et le nucléaire pour diminuer les énergies carbonées à horizon 2040. Cette proposition implique de trouver des solutions alternatives pour lutter contre le changement climatique et réduire les besoins en énergie. Pour cela, il est nécessaire d'engager un plan massif de rénovation énergétique qui représente une réelle opportunité pour la construction et de lancer une transition vers des énergies propres. Au-delà, il convient de prendre conscience des défis posés par le changement climatique et de modifier les comportements de tous.

Résultats des questionnaires individuels

Des questionnaires individuels permettant à chaque participant d'exprimer son accord avec les objectifs proposés et de les commenter ont été distribués. Parmi les 54 questionnaires recueillis sur cette réunion, les objectifs sont partagés à 74,3% (contre 76% à l'échelle de toutes les réunions territoriales), 2,2% (3,3%) des réponses concernent un objectif non partagé et 23,4% (20,7%) ne se prononcent pas.